

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

A | Règles régissant la présentation des comptes

B | Principes relatifs à la présentation des comptes

C | Etat du capital propre

D | Tableau des provisions

E | Tableau des participations et des garanties

F | Tableau des immobilisations

G | Indications supplémentaires sur état fortune, revenus, engagements et risques financiers

H | Indicateurs

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

A| Règles régissant la présentation des comptes

Les comptes 2023 sont établis conformément à :

- la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 entrée en vigueur le 01.01.2021
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6
- à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019, entrée en vigueur le 01.01.2021
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61
- au règlement communal des finances du 08.07.2020, entré en vigueur le 01.01.2021
<https://grandvillard.ch/wp-content/uploads/2022/01/Reglement-communal-des-finances-RFin.pdf>
- aux directives établies par le Service des Commune du canton de Fribourg (SCom)
<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>
- aux recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances
<http://www.srs-cspcp.ch/fr/recommandations-de-la-conference-des-directeurs-cantonaux-des-finances-n98>

La limite d'activation fixée par l'art. 3 du RFin est de CHF 20'000.00.

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

B | Principes relatifs à la présentation des comptes

Selon l'art. 39 LFCo, la présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats:

Les principes suivants, définis à l'art. 40 LFCo, régissent la présentation des comptes :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

B | Principes relatifs à la présentation des comptes

Les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan;
- b) le compte de résultats;
- c) le compte des investissements;
- d) le tableau des flux de trésorerie;
- e) l'annexe
 - a) règles régissant la présentation des comptes
 - b) principes relatifs à la présentation des comptes
 - c) état du capital propre
 - d) tableau des provisions
 - e) tableau des participations et des garanties
 - f) tableau des immobilisations
 - g) indications supplémentaires sur état fortune, revenus, engagements et risques financiers
 - h) indicateurs

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

B | Principes relatifs à la présentation des comptes - tableau amortissement

Tableau des catégories d'amortissement et des durées d'utilisation selon directive 04 du SCom :

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire en %	Remarques
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
1400	Terrains PA (bâti et non bâtis)	Terrains (bâti et non bâtis)	Pas de spécification	Aucune	Aucun	Pas d'amortissement
1401	Routes, voies de communication	Ouvrages de génie civil	Routes	40	2.5	Possibilité d'appliquer un taux d'amortissement entre 2.5% et 5%; l'application d'un taux différent de 2.5% doit pouvoir être justifiée.
			Chemins naturels	20	5	
			Installations routières	20	5	
1402	Aménagement des cours d'eau	Ouvrages de génie civil	Aménagement des eaux			
			Ouvrages en pierre ou en béton	40	2.5	
			Ouvrages en bois ou stabilisation végétale	20	5	
1403	Autres ouvrages de génie civil - alimentation en eau	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil - alimentation en eau			
			Captages	50	2	
			Stations de traitement de l'eau	33 1/3	3	
			Stations de pompage, chambres réductrices de mesure	50	2	
			Conduites et hydrantes	80	1.25	
			Réservoirs	66 2/3	1.5	
			Installations de mesure, de commande et de régulation	20	5	
			Sommes des rachats à d'autres services des eaux	33 1/3	3	
1403	Autres ouvrages de génie civil - Traitement des eaux usées	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil, installations communales			
			Canalisations	80	1.25	
			Ouvrages spéciaux	50	2	
			Stations d'épuration	33 1/3	3	
1403	Autres ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil	Autres ouvrages de génie civil			
			Ouvrages spéciaux	25	4	
			Ouvrages d'aménagement des eaux	20	5	
			Autres	40	2.5	
1404	Bâtiments	Bâtiments / terrains bâtis	Terrains bâtis			
			Bâtiment scolaire	33 1/3	3	
			Bâtiment de l'école enfantine	33 1/3	3	
			Bâtiment polyvalent	33 1/3	3	
			Salle de gymnastique	33 1/3	3	
			Piscine / patinoire	25	4	
			Piscine ouverte	25	4	
			Toilettes publiques	25	4	
			Maison communale	33 1/3	3	
			Centrale de chauffage	33 1/3	3	
			Installation de la protection civile	33 1/3	3	
			Centre d'entretien	33 1/3	3	
			Local des pompiers	33 1/3	3	
			Garage souterrain	33 1/3	3	
			Abattoirs	33 1/3	3	
			Installation de tir	33 1/3	3	
			Déchetterie	33 1/3	3	
			Eglise, cure	33 1/3	3	
			Bâtiments culturels, monuments	33 1/3	3	
			Salles de concert, théâtre	25	4	
			Installation de panneaux photovoltaïques	20	5	
			Funérarium, crématoire	33 1/3	3	
			Autres	33 1/3	3	

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

Tableau des catégories d'amortissement et des durées d'utilisation selon directive 04 du SCom :

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire en %	Remarques
1405 Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Pos de spécification	Aucune	Aucun	Pos d'amortissement
1406 Biens meubles	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux Appareils, matériel informatique	10 20 4	10 5 25	
1407 Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Pos de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1409 Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Divers	Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet		Concerne les biens non attribuables aux comptes du bilan 1401 à 1407
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
1420 Logiciels	Logiciels	Logiciels	Pos de spécification	4	25	
1421 Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de m	Pos de spécification	5	20	
1427 Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours P	Pos de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1429 Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Aménagement local et régional, autres plans et études	10	10	
Subventions d'investissement						Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet subventionné
Prêts, participations, capital social						Non soumis à l'amortissement

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

C | Etat du capital propre

Numéro	Libellé	Situation au 01.01.2023	Augmentations par :	Diminution par :	Situation au 31.12.2023
290 Financement spéciaux enregistrés sous capital propre			3510 attributions aux financements spéciaux	4510 prélèvement sur financements spéciaux	
29001.00	Financement spécial approvisionnement eau - maintien valeur	459'842.91	60'705.40	-	520'548.31
29001.01	Financement spécial approvisionnement eau - équilibre du compte	78'452.86	14'633.51	-	93'086.37
29002.00	Financement spécial traitement des eaux usées - maintien valeur	909'237.24	54'755.40		963'992.64
29002.01	Financement spécial traitement des eaux usées - équilibre compte	125'808.66	5'848.87		131'657.53
290 Total financement spéciaux enregistrés sous capital propre		1'573'341.67	135'943.18	-	1'709'284.85
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)			-	4895 prélèvement réserve de retraitement patrimoine administratif	
29500.00	Réévaluation patrimoine administratif	770'206.52	-	85'578.48	684'628.04
290 Total réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		770'206.52	-	85'578.48	684'628.04
299 Excédent ou découvert du bilan			2990 résultat de l'exercice : Excédent de revenus	2990 résultat de l'exercice : Excédent de charges	
29900.01	Résultat annuel	-	622'981.41	-	622'981.41
29990.01	Résultats cumulés des années précédentes	4'442'906.80	-	-	4'442'906.80
290 Total excédent ou découvert du bilan		4'442'906.80	622'981.41	-	5'065'888.21
Totaux capitaux propres		6'786'454.99	758'924.59	85'578.48	7'459'801.10

Commune de Grandvillard
Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

D | Tableau des provisions

Numéro	Libellé	Situation au 01.01.2023	Utilisation	Dissolutions / transferts	Constitution / augmentation	Situation au 31.12.2023	Remarques
205 Provisions à court terme							
2050	Provisions à court terme pour prestations supplémentaires du personnel	-	-	-	-	-	-
2051	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	-	-	-	-	-	-
2052	Provisions à court terme pour procès	-	-	-	-	-	-
2053	Provisions à court terme pour dommages non assurés	-	-	-	-	-	-
2054	Provisions à court terme pour cautions et garanties	-	-	-	-	-	-
2055	Provisions à court terme pour autres activités d'exploitation	-	-	-	-	-	-
2056	Provisions à court terme pour engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-
2057	Provisions à court terme pour charges financières	-	-	-	-	-	-
2058	Provisions à court terme du compte des investissements	-	-	-	-	-	-
2059	Autres provisions à court terme	-	-	-	-	-	-
	205 Total provisions à court terme	-	-	-	-	-	-
208 Provisions à long terme							
2081	Provisions pour prétentions à long terme du personnel	-	-	-	-	-	-
2082	Provisions à long terme pour procès	-	-	-	-	-	-
2083	Provisions à long terme pour dommages non assurés	-	-	-	-	-	-
2084	Provisions à long terme pour cautions et garanties	-	-	-	-	-	-
2055	Provisions à long terme pour autres activités d'exploitation	-	-	-	-	-	-
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-
2087	Provisions à long terme pour charges financières	-	-	-	-	-	-
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	-	-	-	-	-	-
2089	Autres provisions à long terme	-	-	-	-	-	-
	208 Total provisions à long terme	-	-	-	-	-	-

Commune de Grandvillard
Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

E | Tableau des participations et des garanties

PARTICIPATIONS

Numéro	Société	activité	année d'acquisition	valeur d'acquisition	nb de titre	valeur au bilan au 31.12.2023	valeur nominale	capital actions/social au 31.12.2022	Montant des fonds propres au 31.12.2022	nb de titres émis	Part de la commune au capital en %	Part de la commune aux fonds propres	type de titres
14550.03	CREG - société simple	énergie hydraulique	1990	110'922.15	-	33'957.73	-	-	48'511.06	-	70%	33'957.73	-
		-	-	-	-	-							-

GARANTIES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Etat au 31.12.2022	Etat au 31.12.2023
Association intercommunale du comté de la Gruyère (AICG)	122'180.00	111'358.00
Association Régionale la Gruyère (ARG)	-50'079.61	-49'665.30
Cycle d'orientation de la Gruyère (CO)	1'127'277.00	1'136'570.00
Association pour le Home de l'Intyamon	-235'994.71	-298'130.76
Total	963'382.68	900'131.94

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

F | Tableau des immobilisations

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro / désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Amortissements 2023 planifié	Acquisition / construction	Vente	Transfert	Dévaluation	Valeur résiduelle au 31.12.2023
14000.00 Terrains								
immobilisation	191'824.05	-	-	-	-	-	-	191'824.05
subventions cantonale	-70'000.00	-	-	-	-	-	-	-70'000.00
Total 14000.00 Terrains	121'824.05	-	-	-	-	-	-	121'824.05
14010.00 Routes								
immobilisation	4'114'196.70	1'579'697.33	142'558.55	635'812.45	-	-	-	3'027'753.27
subventions fédérales	-117'200.82	-	-21'846.55	-120'382.25	-	-	-	-215'736.52
subventions cantonale	-180'041.80	-	-20'415.50	-107'628.15	-	-	-	-267'254.45
subv. orga but non lucrat	-122'266.20	-	-3'760.35	-	-	-	-	-118'505.85
Total 14010.00 Routes	3'694'687.88	1'579'697.33	96'536.15	407'802.05	-	-	-	2'426'256.45
14020.00 endiguements								
immobilisation	2'376'266.95	1'615'042.35	118'813.35	-	-	-	-	642'411.25
subventions fédérales	-312'591.82	-	-46'256.95	-	-	-	-	-266'334.87
subventions cantonale	-245'259.73	-	-37'235.10	-	-	-	-	-208'024.63
subvention ass. intercom.	-41'425.00	-	-10'725.00	-	-	-	-	-30'700.00
Total 14020.00 endiguements	1'776'990.40	1'615'042.35	24'596.30	-	-	-	-	137'351.75
14030.00 passerelles								
immobilisation	336'757.10	194'652.99	14'573.00	-	-	-	-	127'531.11
Total 14030.00 passerelles	336'757.10	194'652.99	14'573.00	-	-	-	-	127'531.11
14031.00 approvisionnement en eau								
immobilisation	2'054'659.95	325'418.94	31'354.45	18'421.24	-	-	-	1'716'307.80
subventions fédérales	-96'146.12	-	-1'912.25	-4'149.00	-	-	-	-98'382.87
subventions cantonale	-69'924.10	-	-1'390.70	-3'782.95	-	-	-	-72'316.35
subv. entreprises publics	-217'050.08	-	-3'617.20	-	-	-	-	-213'432.88
subv. entreprises privées	-178'958.76	-	-2'587.55	-	-	-	-	-176'371.21
subv. ménages privés	-58'171.52	-	-3'542.70	-	-	-	-	-54'628.82
Total 14031.00 approvisionnement en eau	1'434'409.37	325'418.94	18'304.05	10'489.29	-	-	-	1'101'175.67
14032.00 eaux usées								
immobilisation	1'314'631.95	202'851.90	16'432.90	-	-	-	-	1'095'347.15
subventions cantonale	-72'893.44	-	-1'121.45	-	-	-	-	-71'771.99
subv. orga but non lucrat	-133'169.40	-	-1'836.45	-	-	-	-	-131'332.95
subv. ménages privés	-311'329.56	-	-16'034.35	-1'855.00	-	-	-	-297'150.21
Total 14032.00 eaux usées	797'239.55	202'851.90	-2'559.35	-1'855.00	-	-	-	595'092.00
14040.00 bâtiment administratif								

Commune de Grandvillard
Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

F | Tableau des immobilisations

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro / désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Amortissements 2023 planifié	Acquisition / construction	Vente	Transfert	Dévaluation	Valeur résiduelle au 31.12.2023
immobilisation	618'425.65	288'293.08	18'554.60	26'274.50	-	-	-	337'852.47
subv. orga but non lucrat	-63'632.29		-3'758.35	-	-	-	-	-59'873.94
Total 14040.00 bâtiment administratif	554'793.36	288'293.08	14'796.25	26'274.50	-	-	-	277'978.53
14041.00 bâtiment scolaire								
immobilisation	1'452'814.60	712'349.53	43'588.80	73'075.20	-	-	-	769'951.47
subventions cantonale	-50'253.70		-3'278.15	-	-	-	-	-46'975.55
subv. orga but non lucrat	-119'982.00		-9'000.90	-	-	-	-	-110'981.10
Total 14041.00 bâtiment scolaire	1'282'578.90	712'349.53	31'309.75	73'075.20	-	-	-	611'994.82
14042.00 bâtiment édilitaire								
immobilisation	505'513.95	159'029.08	15'845.60	-	-	-	-	330'639.27
subventions fédérales	-11'494.90		-605.00	-	-	-	-	-10'889.90
subv. entreprises publics	-91'785.48		-4'110.40	-	-	-	-	-87'675.08
Total 14042.00 bâtiment édilitaire	402'233.57	159'029.08	11'130.20	-	-	-	-	232'074.29
14043.00 chalets								
immobilisation	631'547.10	133'491.31	18'948.30	2'845.10	-	-	-	481'952.59
subventions fédérales	-28'223.79		-1'194.55	-	-	-	-	-27'029.24
subventions cantonale	-128'203.34		-4'742.80	-337.00	-	-	-	-123'797.54
subv. entreprises publics	-6'784.47		-333.70	-	-	-	-	-6'450.77
Total 14043.00 chalets	468'335.50	133'491.31	12'677.25	2'508.10	-	-	-	324'675.04
14044.00 Collombarium								
immobilisation	9'725.25	4'960.38	291.80	-	-	-	-	4'473.07
Total 14044.00 Collombarium	9'725.25	4'960.38	291.80	-	-	-	-	4'473.07
14045.00 Sports et Loisirs								
immobilisation	389'858.90	161'015.72	11'696.95	-	-	-	-	217'146.23
Total 14045.00 Sports et Loisirs	389'858.90	161'015.72	11'696.95	-	-	-	-	217'146.23
14046.00 déchetterie								
immobilisation	174'486.45	4'804.18	5'235.10	-	-	-	-	164'447.17
Total 14046.00 déchetterie	174'486.45	4'804.18	5'235.10	-	-	-	-	164'447.17
14060.00 véhicule et machines								
immobilisation	91'659.45	55'909.70	9'165.95	34'705.00	-	-	-	61'288.80
Total 14060.00 véhicule et machines	91'659.45	55'909.70	9'165.95	34'705.00	-	-	-	61'288.80
14290.00 PAL PAD								
immobilisation	80'924.85	28'789.42	8'092.50	5'053.75	-	-	-	49'096.68
Total 14290.00 PAL PAD	80'924.85	28'789.42	8'092.50	5'053.75	-	-	-	49'096.68
14291.00 PIEPP								
immobilisation	15'660.00	9'396.00	1'566.00	-	-	-	-	4'698.00
Total 14291.00 PIEPP	15'660.00	9'396.00	1'566.00	-	-	-	-	4'698.00

14293.00 Investissement sites pollués

Commune de Grandvillard
Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

F | Tableau des immobilisations

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Numéro / désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Amortissements 2023 planifié	Acquisition / construction	Vente	Transfert	Dévaluation	Valeur résiduelle au 31.12.2023
immobilisation	97'257.65	28'382.93	9'725.75	-	-	-	-	59'148.97
subventions cantonale	-45'762.75	-	-5'084.75	0.50	-	-	-	-40'677.50
Total 14293.00 Investissement sites pollués	51'494.90	28'382.93	4'641.00	0.50	-	-	-	18'471.47
145 participations								
Usine incinération des déchets (SAIDEF)	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation home de l'Intyamon	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation AICG	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation ARG	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation Hôpital de la Gruyère	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation S.I. Champs Bellins SA	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Participation Sainte-Anne Energie SA	16'000.00	-	-	-	-	16'000.00	-	-
Participation CREG	23'754.73	-	-	10'203.00	-	-	-	33'957.73
Participation Vanils Energies SA	80'000.00	-	-	-	-	-	-	80'000.00
Participation ciblerie	1.00	-	-	-	-	-	-	1.00
Total 145 participations	119'761.73	-	-	10'203.00	-	16'000.00	-	113'964.73
TOTAL PATRIMOINE ADMIN.	11'803'421.21	5'504'084.84	262'052.90	568'256.39	-	16'000.00	-	6'589'539.86

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

F | Tableau des immobilisations

PATRIMOINE FINANCIER

Numéro / désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Amortissements 2023 planifié	Acquisition / construction	Vente	Transfert	Réévaluation	Valeur résiduelle au 31.12.2023
Actions Sainte-Anne Energie	-	-	-	-	-64'000.00	16'000.00	48'000.00	-
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER	-	-	-	-	-64'000.00	16'000.00	48'000.00	-

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

G | Indications supplémentaires sur état fortune, revenus, engagements et risques financiers

a) Modification des principes relatifs à l'établissement du bilan et à l'évaluation ainsi que leur repercussion

Dès 2022, les comptes sont présentés selon les normes MCH2. Une réévaluation du patrimoine administratif a été établie en 2022. Celle-ci se base sur les investissements des années 2002 à 2021, tenant compte d'un seuil d'activation de CHF 20'000.00 selon le RFin et des exigences d'amortissement selon les directives du SCom. Cette réévaluation de CHF 3'505'177.30 a été attribuée de la manière suivante durant l'exercice 2022 :

CHF	306'187.32	fonds spécial approvisionnement en eau - maintien de la valeur
CHF	643'732.31	fonds spécial eaux usées - maintien de la valeur
CHF	855'784.78	réserve liée au retraitement MCH2 - réévaluation patr. admin.
CHF	1'699'472.89	résultats cumulés des années précédentes
CHF	3'505'177.30	

La réserve de retraitement de 855'784.78 est dissoute de manière linéaire durant les 10 premiers exercices sous MCH2 et permet ainsi de couvrir la hausse des amortissements comptables annuels de CHF 85'578.50 engendrées par la réévaluation MCH2. Le solde de cette réserve se monte au 31 décembre 2023 à **CHF 684'628.04**.

Selon la décision du conseil communal, l'ensemble du patrimoine immobilisé de la Commune a été repris comme patrimoine administratif.

b) Situation en matière de risques et gestion des risques

Dans le cadre de l'introduction de MCH2, un examen des risques a été effectué. De ce constat un système de contrôle interne a été mis en place en 2022. Celui-ci recense actuellement 18 contrôles à effectuer au long de l'année. Les descriptions, les fréquences et les responsables y sont notamment mentionnés. Ce système est dynamique et évolue au fil des années selon les risques identifiés.

c) Situation de contrat de leasing

La commune n'est concottractante d'aucun leasing financier.

d) Divers.

Aucun autre élément n'est à relever concernant l'appréciation financière des comptes 2023.

Commune de Grandvillard
Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

H | Indicateurs

a)	le taux d'endettement net	-29.21%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	bon

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Valeurs indicatives du SCom :

Inférieur à 100% : bon
Entre 100% et 150% : suffisant
Supérieur à 150% : mauvais

b)	le degré d'autofinancement :	164.61%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	Haute conjoncture

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Valeurs indicatives du SCom :

Supérieur à 100% : haute conjoncture
Entre 80% et 100% : cas normal
Entre 50% et 80% : récession

c)	Part des charges d'intérêts	0.04%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	bon

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

Valeurs indicatives du SCom :

Entre 0% et 4% : bon
Entre 4% et 9% : suffisant
Supérieur à 9% : mauvais

d)	Dettes brute par rapport aux revenus	48.72%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	très bon

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Valeurs indicatives du SCom :

Inférieur à 50% : très bon
Entre 50% et 100% : bon
Entre 100% et 150% : moyen
Entre 150% et 200% : mauvais
Supérieur à 200% : critique

Commune de Grandvillard

Annexe aux comptes 2023 selon Art. 18 LFCo

e)	Proportion des investissements :	13.92%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	effort d'investissement moyen

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

Valeurs indicatives du SCom :

<i>Inférieur à 10% :</i>	<i>effort d'investissement faible</i>
<i>Entre 10% et 20% :</i>	<i>effort d'investissement moyen</i>
<i>Entre 20% et 40% :</i>	<i>effort d'investissement élevé</i>
<i>Supérieur à 40% :</i>	<i>effort d'investissement très élevé</i>

f)	Part du service de la dette :	4.21%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	charge faible

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

Valeurs indicatives du SCom :

<i>Inférieur à 5% :</i>	<i>charge faible</i>
<i>Entre 5% et 15% :</i>	<i>charge acceptable</i>
<i>Supérieur à 15% :</i>	<i>charge forte</i>

g)	Dettes nette par habitant en francs :	-999.15
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	patrimoine net

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Valeurs indicatives du SCom :

<i>Inférieur à 0.00 :</i>	<i>patrimoine net</i>
<i>Entre 0.00 et 1'000.00 :</i>	<i>endettement faible</i>
<i>Entre 1'000.00 et 2'500.00 :</i>	<i>endettement moyen</i>
<i>Entre 2'500.00 et 5'000.00 :</i>	<i>endettement important</i>
<i>Supérieur à 5'000.00 :</i>	<i>endettement très important</i>

h)	Taux d'autofinancement :	14.87%
	Appréciation selon le Service des Communes (SCom)	moyen

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Valeurs indicatives du SCom :

<i>Supérieur à 20% :</i>	<i>bon</i>
<i>Entre 10% et 20% :</i>	<i>moyen</i>
<i>Inférieur à 10% :</i>	<i>mauvais</i>